



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 60486

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle à nouveau l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat sur la situation des fonctionnaires d'Afrique du Nord anciens combattants dont la demande d'indemnisation en reclassement pour préjudice de carrière n'a pas encore été examinée. En réponse à sa question écrite n° 55171, il lui a indiqué que le mandat des membres des commissions administratives de reclassement (CAR) chargées d'examiner ces dossiers était en cours de renouvellement, selon les règles de composition des CAR fixées par le décret du 16 novembre 1994. Or, les associations d'anciens combattants ont demandé la modification de ce décret afin que les CAR soient constituées non de fonctionnaires mais d'anciens combattants, comme c'était d'ailleurs le cas avant 1994. Il souhaiterait donc avoir l'assurance que les CAR seront désormais composées sur ces nouvelles bases, conformément aux engagements que le Premier ministre avait pris envers le président de l'AFANOM par courriers en date des 12 avril 1995 et 20 mai 1997.

Texte de la réponse

Le Gouvernement, après l'étude de la modification du décret n° 94-993 du 16 novembre 1994 pris pour l'application des dispositions de l'article 9 de la loi n° 82-1021 du 3 décembre 1982 relative au règlement de certaines situations résultant des événements d'Afrique du Nord, de la guerre d'Indochine ou de la Seconde Guerre mondiale, demandée par les associations d'anciens combattants, a décidé de maintenir la composition actuelle des commissions administratives de reclassement. Les mandats de leurs membres viennent d'être renouvelés. Ces commissions vont se réunir dans les meilleurs délais afin de terminer l'examen des derniers dossiers en instance.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60486

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : fonction publique et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 avril 2001, page 2536

Réponse publiée le : 11 juin 2001, page 3406